



AUREILHAN, le 28 mars 2024

Convocation du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le

**Mercredi 3 avril 2024 à 18h30,
Salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Aureilhan**

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2024 ;
- 2) Budget communal : compte de gestion 2023 ;
- 3) Budget Communal : compte administratif 2023 ;
- 4) Budget Communal : affectation des résultats ;
- 5) Vote des taux des taxes locales 2024 ;
- 6) Budget Communal : budget primitif 2024 ;
- 7) Budget annexe Blanche Odin : compte de gestion 2023 ;
- 8) Budget annexe Blanche Odin : compte administratif 2023 ;
- 9) Budget annexe Blanche Odin : affectation des résultats ;
- 10) Budget annexe Blanche Odin : budget primitif 2024 ;
- 11) Budget annexe Centre de Santé : compte de gestion 2023 ;
- 12) Budget annexe Centre de Santé : compte Administratif 2023 ;
- 13) Budget annexe Centre de Santé : affectation des résultats ;
- 14) Budget annexe Centre de Santé : budget primitif 2024 ;
- 15) Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ASCA pour le versement de la subvention communale ;
- 16) Signature d'une convention d'objectifs avec l'association « Société Chorale et Cavalcade d'Aureilhan » ;
- 17) Signature des marchés publics de travaux pour la restructuration du restaurant scolaire ;
- 18) Révision de la participation des Communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles : année scolaire 2024/2025 ;
- 19) Approbation du règlement intérieur des services périscolaires ;
- 20) Tarifs du restaurant scolaire et de la garderie pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- 21) Ressources Humaines : autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités ;
- 22) Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée AB 1050p ;
- 23) Echange avec soulte de la parcelle cadastrée AN 1614p, propriété de la Commune, avec la parcelle AB 1273, propriété de Monsieur Abadie Daniel ;
- 24) SAS Sablières des Pyrénées – extension de la carrière à Aurensan, Chis et Orleix – avis dans le cadre de l'enquête publique.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire

Emmanuel ALONSO